

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 5 avril 2016

Le sept avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 25 mars 2016

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques, GUCHER Catherine

Absente excusée :

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mlle Elodie BROHAN est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 23 mars 2016 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Vote des comptes administratifs 2015 : budget principal, lotissement
- Vote des comptes de gestion 2015 : budget principal, lotissement
- Vote des taux des impôts locaux
- Affectation du résultat
- Vote des budgets 2016 : budget principal, lotissement
- Questions et informations diverses

En préambule de la séance le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre recommandée de Mme GALBY Claudine reçue en date du 1^{er} avril 2016 informant sa volonté de démissionner du conseil municipal. Le Maire prend acte de cette démission et remercie Mme GALBY Claudine pour son engagement pour la commune après 8 années de mandat.

I – BUDGET PRINCIPAL

1 / COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (délibération n°1)

M. le Maire soumet au conseil le compte administratif qui retrace et arrête les recettes et les dépenses réelles de l'exercice de l'année 2015. Il présente l'état des crédits ouverts, des réalisations et des restes à recouvrer ainsi que les résultats de clôture par section.

Puis il rappelle qu'il doit se retirer au moment du vote et demande au conseil d'élire son président.

Le maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GUCHER Dolorès, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur MESTRALLET Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	207744.68€	344421.84€
Recettes de l'exercice	296357.73€	368262.64€
Report	+81233.16€	+203779.89€
Résultat de clôture	169846.21€	227620.69€

RAR		-338387.77€
Résultat définitif	169846.21€	-110767.08€

2°/Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2 / COMPTE DE GESTION 2015 budget principal (délibération n°2)

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Budget principal : affectation du résultat (délibération n°3)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 169 846.21€

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A/ Résultat de l'exercice : 88 613.05€

B/ Résultat antérieurs reportés : 81 233.16€

Soit : C Résultat à affecter : 88 613.05 + 81 233.16€ = 169 846.21€

D/ Solde d'exécution d'investissement

R001 : 227 620.69€

E/ Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement : -338 387.77€

F Besoin de financement (E-D) = 110 767.08

AFFECTATION R001 = D : 227 620.69€

1/ Affectation en réserves R1068 en investissement : 112 000€

2/ Report en fonctionnement R002 : 57 846.21€

4/ Vote du taux des taxes des contributions directes (délibération n°4)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes, notamment : les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

La communauté de communes cœur de Savoie applique le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. La totalité des recettes économiques (CFE, CVAE, IFR, TASCUM), mais aussi certaines compensations reviennent à Cœur de Savoie.

Toutefois, depuis la création de la nouvelle intercommunalité, la neutralité fiscale pour les foyers a été affirmée, conduisant ainsi les communes et Cœur de Savoie à faire varier leurs taux d'imposition de manière à maintenir une imposition globale par foyer en 2015.

Aussi il est précisé que la loi finance 2016 prévoit une augmentation de 1 % sur les bases.

Cependant la commune de Villard-Sallet ayant perdue plusieurs dotations, les taxes des contributions directes seront augmentées en 2016.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, avec une voix contre et neuf voix pour :

➤ Applique les taux suivants

	Taux année précédente	Taux voté	Bases	Produits
Taxe d'habitation	6.75%	7.1%	418122	29687
Foncier bâti	14.57%	15.2%	274504	41725
Foncier non bâti	80.36%	80.7%	4110	3317
Produit des 4 taxes				74729

5 / Vote du budget primitif principal (délibération n°5)

Monsieur Le Maire expose le contenu du budget primitif de l'année 2016 pour la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, avec une voix contre et 9 voix pour,

Adopte le **budget primitif principal** 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- investissement 671 259.38€
- fonctionnement 301 762.21€

II - Budget annexe : « budget Lotissement La Fosserettaz »

1/ Compte administratif 2015 (délibération n°6)

M. le Maire soumet au conseil le compte administratif qui retrace et arrête les recettes et les dépenses réelles de l'exercice de l'année 2015. Il présente l'état des crédits ouverts, des réalisations et des restes à recouvrer ainsi que les résultats de clôture par section.

Puis il rappelle qu'il doit se retirer au moment du vote et demande au conseil d'élire son président.

Le maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GUCHER Dolorès, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur MESTRALLET Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF budget annexe

Libellé	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	196934.53	0
Recettes de l'exercice	135190.00	189729.48
Report	-118712.48	+163000.00
Résultat de clôture	- 180457.01	+352729.48
RAR		-145250.96
Résultat définitif	- 180457.01	+207478.52

2°/Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2/ Compte de gestion 2015 (délibération n°7)

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Affectation du résultat (délibération n°8)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un solde de fonctionnement de : - 180 457.01€
- Un solde d'investissement de : 352 729.48€

Les résultats d'exercice sont repris :

D002 : 180 457.01€

R001 352 729.48€

4/ Vote du budget annexe (délibération n°9)

Monsieur Le Maire expose le contenu du budget primitif de l'année 2016 pour le lotissement.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le **budget primitif annexe** 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- investissement 397 208.00€
- fonctionnement 180 457.01€

III – Questions et informations diverses

✓ Cotisation ASADAC 2016

Le Maire rappelle la réception de la cotisation ASADAC pour 2016 qui s'élève à 191€. Le conseil municipal accepte le paiement de celle-ci.

✓ Travaux enfouissement réseaux secs et Mairie

Ces Marchés sont liés du fait de la reprise des enrobés et du plateau surélevé. Compte-tenu de la cessation d'activité de la maîtrise d'œuvre du marché Mairie, une consultation auprès d'un autre bureau d'étude a été effectuée afin de solder les 2 marchés.

Jean-Claude MESTRALLET indique la réception du devis de la société VERDIS concernant la sécurisation du village. Un autre devis va être demandé.

✓ Animations 2016

Les dates des animations proposées par la commission animation sont les suivantes :

*Fête des mères et pères : 4 juin 2016 à 17h00

*Fête de la musique : 21 juin 2016

*Soirée cinéma : 23 juillet 2016

*Journée du patrimoine : 18 septembre 2016

*Cérémonie du 11 novembre

*Repas CCAS : 17 décembre 2016

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 4 mai 2016 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET



